

# La Tradition de Morges

6 & 7 juillet 2024

## AVIS DE COURSE (AC)

**Autorité organisatrice** : Club Nautique Morgien, Cercle de Bateaux de Tradition

**Président du comité d'organisation** : Ludovic Siegwart, [vice-president@cnmorges.ch](mailto:vice-president@cnmorges.ch)

**Présidents du comité de course** : Grégoire Siegwart, [gregoiresiegwart@hotmail.ch](mailto:gregoiresiegwart@hotmail.ch) et Edouard Kessi, [e.kessi@bluewin.ch](mailto:e.kessi@bluewin.ch)

### 1) Programme

- a) Les confirmations d'inscription auront lieu dans l'enceinte du Club nautique morgien (salle théorie) le samedi 06.07.2024 de 9h à 11h30. Les participants se verront distribuer un pavillon à afficher obligatoirement et de manière visible sur la partie arrière du bateau.
- b) Programme des régates :

Classe	Heure du premier signal d'avertissement	
	Samedi (06.07.2024)	Dimanche (07.07.2024)
Vieux Bateaux de Tradition	14h	11h

- c) Nombre de courses programmées : 4 manches sont prévues au total. (Deux par jours)
- d) Un briefing des skippers sera donné à 12h00 le samedi 6 juillet 2024 sous la tente principale de la manifestation au niveau du mât officiel du Club nautique morgien.
- e) Un apéro sera offert par la fondation Bolle le samedi 6 juillet dès 18h30. (**Remise du prix Vintage, voir point 14.a)**)
- f) Un repas officiel sera organisé le samedi 6 juillet dès 19h30 sous la tente principale de l'événement. Merci de bien vouloir vous inscrire lors de l'inscription à la régates ou au plus tard le 30 juin 2024. Familles et ami(e)(s) sont également les bienvenus.
- g) Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00.
- h) La remise des prix se tiendra sous la tente principale environ 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent.

## 2) Admissibilité et Inscriptions

- a) L'événement est ouvert à toutes les classes de lestés et de dériveurs construits en bois avant 1967 OU ayant été construit postérieurement en bois selon les plans datant d'avant 1967. (Selon règlement CBT)
- b) Le Comité d'organisation se réserve le droit de déroger au point 2.a pour inviter une classe ou un bateau qu'il considère admissible.
- c) Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur [Manage2Sail](#) ou par courriel à l'adresse suivante : [vice-president@cnmorges.ch](mailto:vice-president@cnmorges.ch) , **au plus tard le 23 juin 2024**, et payer les droits d'inscription conformément à AC 3.a.
- d) **Le nombre d'inscriptions est limité pour les lestés** et ce, pour des raisons logistiques. Le comité d'organisation se réserve donc le droit de refuser des inscriptions une fois la capacité maximale de l'événement atteinte. Dans ce cas, une liste d'attente sera mise en place.
- e) Les inscriptions tardives sont acceptées **jusqu'au 30 juin 2024** en s'acquittant des droits d'inscription tardive conformément à AC 3.a).
- f) Les informations suivantes seront exigées à l'inscription :
  - Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile.
  - Un descriptif ainsi que l'histoire du bateau et du, des propriétaires selon le document fourni par le comité d'organisation (Ce document fera foi pour le classement "Vintage"). Pour les participants de la première édition, une mise à jour du document est possible.

## 3) Droits à payer

- a) Les droits requis sont les suivants :
  - **Droits d'inscription** : CHF 80.- pour les lestés et CHF 50.- pour les dériveurs, doivent être payés lors de l'inscription sur [Manage2Sail](#).
  - **Droits pour une inscription tardive** : CHF 100.- pour les lestés et CHF 70.- pour les dériveurs, doivent être payé lors de l'inscription.
  - **Repas officiel du samedi soir\*** (entrée, plat, dessert) : CHF 35.- par personne, doit être payé lors de l'inscription sur [Manage2Sail](#) ou sur place lors de la confirmation d'inscription.

*\*Le repas officiel du samedi soir est réservé aux navigateurs et aux ami(e)s des navigateurs. Il se déroulera sous la tente principale située au pied du mât officiel du club nautique morgien.*

- b) Les droits d'inscriptions, les droits d'inscriptions tardives ainsi que le repas officiel du samedi soir doivent être payés, simultanément lors de l'inscription sur [Manage2Sail](#) ou par courriel à l'adresse suivante : [vice-president@cnmorges.ch](mailto:vice-president@cnmorges.ch) .
- c) Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou si l'événement est annulé.

#### **4) Publicité**

- a) Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le comité de course se réserve le droit de disqualifier le participant.

#### **5) Communication**

- a) Le tableau officiel est situé sur le serveur [Manage2Sail](#). Aucun document imprimé ne sera distribué.
- b) Les instructions de courses seront disponibles au plus tard le 30 juillet 2024 à 20H00.

#### **6) Format**

- a) L'événement est constitué d'une flotte de Vieux Bateaux en bois selon le règlement de l'article 2.a) ci-dessus.
- b) L'événement est régi par les règles telles que définies dans « Les règles de courses à la voile ».

#### **7) Les parcours**

- a) Le parcours à effectuer sera de type côtier (parcours dans la baie des Dieux) et sera effectué sous la forme d'un « aller-retour ». Les schémas des parcours à effectuer seront distribués avec les instructions de courses.

#### **8) Système de pénalité**

- a) La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.

#### **9) Classement**

- a) Un classement général en temps réel pour les lestés et pour les dériveurs.
- b) Aucune manche ne sera retirée du classement.
- c) Une seule course doit être courue pour constituer un classement général.
- d) Si plus de 8 bateaux de la même série prennent le départ, un classement supplémentaire sera donné.

## 10) Place au port

- a) Les bateaux participants se verront attribuer une place dans le port.
- b) Les bateaux accompagnateurs ou embarcations supplémentaires n'auront pas de place attribuée et assurée dans le vieux port de Morges.

## 11) Droit à l'image, cameras et équipement électronique

- a) En participant à la régate, un concurrent accorde à l'autorité organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout films, vidéos, images, du bateau, réalisés durant la période de la compétition, sans compensation d'aucune sorte.

## 12) Décharge de responsabilité

- a) Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure(s) ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant ainsi qu'après l'événement.

## 13) Assurance

- a) Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 1'000'000.- par incident, ou son équivalent.

## 14) Prix

- a) Des prix seront distribués comme suit :
  - Prix pour les trois premiers bateaux du classement général.
  - Prix Vintage pour le bateau avec l'histoire la plus extraordinaire (Selon le document à remplir lors de la confirmation des inscriptions). Le vainqueur sera annoncé lors de l'apéro offert par la fondation Bolle le samedi 6 juillet dès 18h30. La présence est obligatoire pour recevoir le prix, sans quoi il sera remis au suivant.

## 15) Informations complémentaires

- a) Pour toute(s) information(s) complémentaire(s) veuillez contacter [vice-president@cnmorges.ch](mailto:vice-president@cnmorges.ch) ou vous diriger le sur le <https://www.cnmorges.ch> du Club Nautique Morgien

## 16) Annexes

### a) Annexe A :

**Lieu :** Club Nautique Morgien

**Adresses :** Place de la Navigation 1, 1110 Morges

**Logements :** <https://www.morges-tourisme.ch/>



### b) Annexe B :

**Zones de course :** La zone de course se situe dans la baie de Morges.

